



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2025

Délibération N°03/03.2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.
10/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON (*arrivé à 19h43*), KIEPFERLÉ, et Mesdames PLASMANS, TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ.

Formant la totalité des membres en exercice,

Affichage de la liste des Délibérations : Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.
26/03/2025

Objet : Subventions communales aux associations 2025

Lors du vote du budget par le conseil municipal, l'enveloppe globale de subventions attribuables aux associations a été fixée à 6 200 €. L'attribution est calculée au regard d'une grille de calcul (validée lors du conseil municipal du 3 juin 2021).

- *Association l'abreuvoir des cavaliers*

L'an passé, le Conseil municipal avait décidé de limiter la subvention à cette association car l'association semble avoir une activité support à une entreprise commerciale (le poney-club du Petit Villers).

Même si l'association organise des activités ouvertes à tous, il y a toujours un mélange entre les activités de l'association et celles de l'entreprise commerciale (achat de matériel pour le poney club par exemple).

Le Conseil municipal propose de limiter la subvention pour cette association à 100 €.

Compte tenu des demandes reçues et des éléments transmis par les associations, l'enveloppe de 6 200 € est répartie comme suit, dans le respect de la grille de répartition et de la subvention fixée pour l'abreuvoir des cavaliers.

Vu la grille de calcul validée par le conseil municipal,

Vu les éléments transmis par les associations,

Vu la décision concernant la subvention de l'association l'abreuvoir des cavaliers

Vu la répartition de l'enveloppe votée résultant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,

10 Pour, 1 Abstention (Mme PLASMANS s'abstient ayant un lien avec l'association), 0 contre

- **APPROUVE** la subvention communale 2025 pour

○ **L'ABREUVOIR DES CAVALIERS : 100 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,

10 Pour, 1 Abstention (M. MORRELLON s'abstient ayant un lien avec l'association), 0 contre

- **APPROUVE** la subvention communale 2025 pour

○ **APELDOR 350 €**

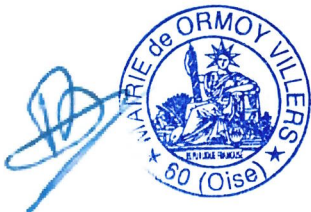
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les subventions communales 2025 telle que présentées ci-dessous
 - FOOT ESOD **3 000 €**
 - LA BOULE AMICALE **1 350 €**
 - LA LECTURE, J'ADORE MOY **600 €**
 - JEUX, FILS ORMOY **700 €**

Ormoy-Villers, le 27/03/2025

Le secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ

Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **27/03/2025**